



N°5 – Septembre 2020
LETTRE D'INFORMATION

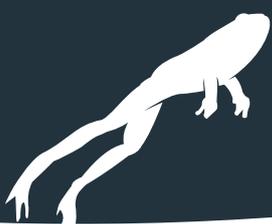
GROUPE TECHNIQUE
« MILIEUX AQUATIQUES »
DU DÉPARTEMENT DU CANTAL

Mission Espaces Naturels et Ruraux
Conseil départemental du Cantal

- Stéphanie Paulet, Responsable de la mission :
04.7 1.46.22.83 – spaulet@cantal.fr
- Xavier Barbeau, Chargé de projet milieux aquatiques :
04.7 1.46.2 1.57 – xbarbeau@cantal.fr

 cantal.fr/les-milieux-aquatiques

 [espacenaturecantal](https://www.facebook.com/espacenaturecantal)



réalisé avec le
concours financier de :





1 - ÉVALUATION À MI-PAROURS DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION ET DE VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES 2015-2024

Conformément au programme d'actions du Schéma départemental de gestion et de valorisation des milieux aquatiques (SDMA) voté par l'assemblée départementale en juin 2014, une évaluation du dispositif devait être réalisée à mi-parcours.

La mission Espaces Naturels et Ruraux a proposé un stage de 6 mois pour la réalisation de cette mission confiée à Céline Couderc, étudiante de master 2 de l'université de Montpellier en Droit et gestion de l'environnement et du développement durable.

L'évaluation du SDMA comprend 3 phases :

- La **réalisation d'une enquête** en ligne auprès des membres du groupe milieux aquatiques et l'identification de différents acteurs représentatifs (collectivités territoriales, services de l'État, partenaires associatifs) ;
- La **réalisation d'entretiens individuels** auprès des structures identifiées en vue de bénéficier de leurs avis et retours sur la mise en œuvre du SDMA et sur leurs attentes pour la deuxième phase (2021-2024) ;
- La **rédaction du bilan des fiches-actions** et des propositions de nouvelles actions et interventions.

Les premiers résultats montrent qu'environ **43% des actions prévues dans le SDMA ont atteint ou dépassé l'objectif fixé**, 28% sont en cours de réalisation et 24% d'entre elles n'ont pas encore été engagées.

Pour l'accompagnement financier des projets, **le Conseil départemental a financé 370 035 €** depuis la mise en œuvre du schéma (fonctionnement des structures éligibles : 270 272 € et investissement : 99 763 €).

Lors des entretiens avec les structures, plusieurs points d'accord ressortent :

- Satisfaction globale de l'accompagnement technique fourni par le Conseil départemental,
- Poursuite du financement des actions par le Département du Cantal (fonctionnement des structures et investissement),
- Importance de renforcer la sensibilisation des techniciens, du grand public et des élus,
- Nécessité de maintenir ou renforcer par le Conseil départemental un réseau de suivi des cours d'eau.



Ces informations devraient nous permettre de définir de nouvelles perspectives :

- Sur les missions d'assistance technique et de l'accompagnement financier du Conseil départemental en lien avec la gestion des milieux aquatiques ;
- Sur des missions sous maîtrise d'ouvrage départementale (inventaires, nouveaux réseaux de suivi des cours d'eau, ...) ;
- Sur des missions d'acquisition des connaissances (notamment sur les zones humides) et la poursuite d'actions de sensibilisation et de formation auprès de différents publics (techniciens spécialisés, élus, scolaires, ...).

Parallèlement à ce travail, il est proposé de **simplifier le nombre de fiches-actions** par des regroupements et la suppression d'actions aujourd'hui obsolètes ou déjà mises en œuvre.

Les résultats de cette évaluation seront présentés aux partenaires techniques à l'automne 2020 puis présentés aux élus de l'assemblée départementale pour **définir la stratégie du Département sur ces thématiques à compter du 1er semestre 2021**.

2 - ZOOM SUR QUELQUES ACTIONS DE LA CELLULE D'ANIMATION TERRITORIALE RIVIÈRES (CATER CANTAL) SUR LA PÉRIODE 2019-2020



Études de restauration de la continuité écologique

1. Pont de Bouzaï

Dans le cadre d'une mesure compensatoire liée à des travaux routiers, la Mission Espaces Naturels et Ruraux accompagne la Direction des routes pour une **étude de restauration de la continuité écologique d'un ouvrage routier** sur le bassin du Célé, en partenariat avec le Syndicat mixte Célé - Lot médian. Il est envisagé d'aménager la chute en aval du radier de pont sur le Bouzaï, cours d'eau de 1ère catégorie identifié comme réservoir biologique, qui constitue une zone de reproduction et d'habitats d'espèces aquatiques permettant leur répartition à l'échelle du bassin versant du Célé amont. L'étude est actuellement au stade avant-projet. Les travaux pour la réalisation d'un aménagement rustique sont prévus à l'été 2021.



Photo 1 : L'ouvrage routier sur le Bouzaï avant travaux de restauration de la continuité écologique

2. Pont de Chapsal

Le Département est maître d'ouvrage d'une mission d'études et de maîtrise d'œuvre travaux de restauration de la continuité écologique au droit du pont de Chapsal sur la Petite-Rhue, cours d'eau de 1ère catégorie.

L'ouvrage, en béton préfabriqué avec un radier de 520 m² (8 mètres de large et long de 65 mètres) présente à sa sortie une chute estimée à 1,10 mètres avec une fosse supérieure à 1,50 mètres (ouvrage infranchissable à la montaison piscicole). À l'issue des travaux, près de **11 kilomètres** seront reconnectés en amont sur la Petite-Rhue. Il est également prévu d'étudier la **mise en place d'un « passage à loutres »** et la **pose de gîtes artificiels à chauves-souris**.

Prévue sur 2 années, **cette action inscrite au Contrat Vert et Bleu du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne** devrait pouvoir mobiliser des crédits européens et des fonds de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

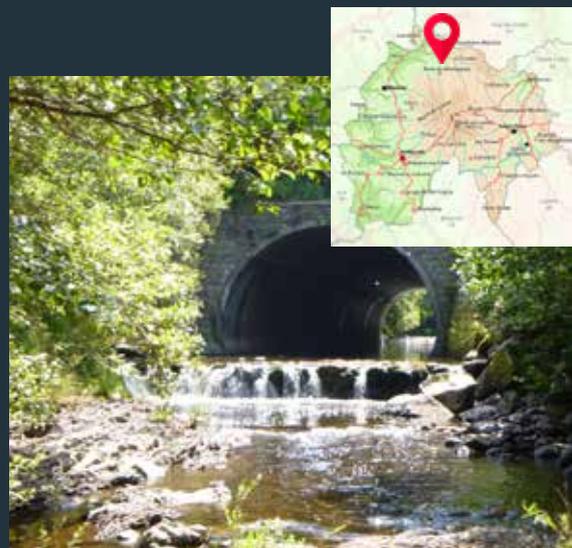


Photo 2 : L'ouvrage routier sur la Petite-Rhue avant travaux de restauration de la continuité écologique



Réalisation et diffusion d'une plaquette sur les Cellules d'assistance technique aux zones humides (CAT-ZH)

Le Cantal connaît un nouvel épisode de sécheresse depuis le début de l'été 2020. Ces épisodes sont malheureusement récurrents depuis plusieurs années et les effets du changement climatique sur notre territoire pourraient les allonger, voire les aggraver.

En cette période d'étiage des cours d'eau, les zones humides jouent un rôle déterminant par le soutien des débits de nos rivières. Elles constituent également de véritables atouts pour les éleveurs notamment sur le plan économique grâce aux possibilités de pâturage ou de prairie de fauche (ressources fourragères importantes) et en tant que ressource en eau pour l'abreuvement du bétail (alimentation des points d'eau, en quantité et en qualité).



Afin de faire connaître les Cellules d'assistance technique aux zones humides (CAT-ZH) intervenant dans le Cantal, le Conseil départemental a conçu une plaquette d'information sur ces structures, élaborée en partenariat avec le Syndicat mixte Célé - Lot médian, le Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne.

Cette plaquette a été réalisée dans le cadre de la stratégie de communication du Schéma départemental des milieux aquatiques et a été relayée auprès de tous les élus locaux via l'Association des Maires de France du Cantal.



Compétence GEMAPI : de nouveaux territoires structurés dans le Cantal

Les actions d'animation et les propositions techniques de structuration au niveau d'unités de gestion adaptée ont permis de poursuivre la mise en place d'outils et de moyens humains pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle des principaux bassins versants du Cantal.

Le bassin de la Cère amont, territoire le plus peuplé et à forts enjeux est depuis mai 2018 géré via une entente regroupant les 3 intercommunalités concernées. Une mutualisation de l'animation a permis le recrutement à l'été 2019 de 2 agents afin d'élaborer et de mettre en œuvre un Contrat de progrès territorial et un Plan Pluriannuel de Gestion (PPG).

Sur le bassin de la Rhue, une entente intercommunautaire s'est également constituée. Le recrutement d'un technicien de rivière a été fait et depuis le second semestre 2020, le diagnostic du territoire est en cours en vue d'élaborer un PPG sur ce bassin.

Ces rencontres initiées par le Conseil départemental, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les services de l'État ont vocation à se poursuivre pour mener à bien la structuration complète et harmonieuse de l'ensemble des bassins versants.

Le Conseil départemental, en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les services de l'État, poursuit l'accompagnement des territoires pour mener à bien la structuration complète et harmonieuse de l'ensemble des bassins versants. Sur le bassin de la Truyère par exemple, le Département prévoit le soutien technique et financier d'une étude de gouvernance sur ce grand bassin.

L'étude, portée par le Syndicat mixte du bassin du Lot (SMBL) devrait être lancée prochainement.



Légende :

-  Surface Département du Cantal
-  Limite bassins Adour-Garonne/Loire-Bretagne
-  Périmètres principaux bassins versants
-  Intercommunalités (EPCI)
-  Principaux lacs et plans d'eau
-  Principaux cours d'eau
-  Communes principales

Bassins avec animation (PPG et/ou Contrats) :

-  NON
-  OUI



Sources : Conseil départemental du Cantal, Agences de l'eau et partenaires techniques / SEAR-Conseil départemental du Cantal / janvier 2020



L'accompagnement financier du Conseil départemental

Le Conseil départemental du Cantal se positionne en accompagnement technique et financier des structures compétentes en GEMAPI et en soutien aux partenaires associatifs intervenant dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques.

Quelques chiffres clés en 2019 :

- **6** rencontres techniques thématiques : ateliers zones humides (méthodologie inventaire, biodiversité), restauration de milieux, suivi qualité des rivières, suivi quantitatif (débits, ...),
- **11** structures accompagnées financièrement,
- **68 173 €** d'aides attribuées par le Conseil départemental.





3 - NOUVEAUX SUIVIS COMPLÉMENTAIRES AUX RÉSEAUX DE QUALITÉ DES EAUX

Cette année, de nouveaux suivis sont opérationnels sur plusieurs cours d'eau sensibles aux étiages et aux hausses de températures estivales.

10 sondes thermiques ont été installées par la Fédération de pêche et EPIDOR sur des stations de suivi du Réseau Complémentaire de la qualité des eaux porté par le Conseil départemental. Installées en juin, ces sondes seront récupérées à la fin de l'été et les résultats seront compilés par le Conseil départemental et ses prestataires pour la synthèse annuelle de la qualité des eaux.

Par ailleurs, EPIDOR a déployé son **observatoire des étiages** dans le Cantal, sur le **bassin de la Dordogne**. Concrètement, chaque semaine, différents techniciens locaux font des relevés (estimation des débits, suivi thermique et conductivité, ...) sur 9 stations identifiées sur des cours d'eau régulièrement soumis à des étiages sévères.

Les observations permettent de réaliser des constats réguliers sur la situation de ces cours d'eau, ce qui permet l'acquisition de connaissances sur le fonctionnement et la réactivité des cours d'eau à la sécheresse.

Elles sont transmises à l'ETPB via un logiciel en ligne : <http://www.etiage-dordogne.fr/>. Pour cela, les techniciens ont été formés au protocole mis en place par EPIDOR.

Les données sont également utilisées en complément des réseaux de suivi existants (stations de référence, réseau ONDE, ...) lors des comités sécheresse dans le Cantal afin de rendre compte de la situation de cours d'eau de têtes de bassins-versants.

Un observatoire des étiages sur les bassins Truyère et Lot pourrait être mis en place dès l'année prochaine 2021.

